

Ville de Castelnaudary

Centre Communal d'Action Sociale

Castelnaudary, le 04 Mars 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
Mercredi 04 Mars 2026
11H00

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

EXCUSES

Mme Monique CARPENTIER, M. Francis MUZAS.

➤ **Assistaient à la séance :**

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : M. Jean TIRAND.

Le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur motivation et la constance de leur implication.

DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N°01 :

CONSTAT DU COMPTE DE GESTION 2025 – CCAS

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le compte de gestion CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°02 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – CCAS

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le compte administratif 2025 du CCAS, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	1 898 046.97
Recettes réalisées	1 893 572.83
Déficit de clôture	- 4 474.14

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	7 067 401.01
Recettes réalisées	7 045 676.51
Déficit de clôture	-21 724.50

Soit un résultat global pour l'exercice de : **- 26 198.64**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025
Investissement	400 561.96	0.00	- 21 724.50	378 837.46
Fonctionnement	8 265.95	0.00	- 4 474.14	3 791.81
TOTAL	408 827.91	0.00	- 26 198.64	382 629.27
Reste à réaliser 2025	Dépenses		-6 084,00	
	Recettes		0	
			376 545,27	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°03 :

**MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS CONCERNANT
LES CONCOURS APPORTES PAR LA VILLE AU CCAS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

ADOpte la convention annexée, amendée en conséquence.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°04 :

CONSTAT DU COMPTE DE GESTION 2025 – RESIDENCE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le compte de gestion de la Résidence Autonomie PIERRE ESTEVE du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°05 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025- RESIDENCE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le compte administratif 2025 de la Résidence autonomie Pierre Estève, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	858 301.41
Recettes réalisées	927 718.54
Excédent de clôture	69 417.13

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	149 637.34
Recettes réalisées	108 599.83

Déficit de clôture

- 41 037.51

Soit un résultat global pour l'exercice de : 28 379.62

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025
Investissement	215 636.33	0.00	- 41 037.51	174 598.82
Fonctionnement	348 653.94	0.00	69 417.13	418 071.07
TOTAL	564 290.27	0.00	28 379.62	592 669.89

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Philippe GREFFIER présente ce projet de délibération durant la sortie de Monsieur le Président de la salle.

QUESTION N°06 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – RESIDENCE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 de la résidence autonomie Pierre Estève sur le Budget Primitif 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°07 :

DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – CCAS ET RESIDENCE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

PREND ACTE du rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2026 tel que présenté ci-dessus et dans les documents joints.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°08 :

TARIFS DES REPAS AU 1^{er} FEVRIER 2026 – RESTAURATION RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE d'acter, à compter du 1^{er} février 2026, les tarifs des repas pour la Résidence Autonomie Pierre Estéve selon la tarification ci-dessus ;

PRECISE que les tarifs sociaux sont applicables exclusivement aux bénéficiaires d'un plan d'aide notifié par le Conseil Départemental, dans la limite du nombre de repas inscrit audit plan ;

PRECISE que les recettes correspondantes seront encaissées sur la régie de recettes dédiée au service de restauration ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°09 :

ANNEXES AU CONTRAT DE SEJOUR - RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE l'intégration au contrat de séjour des quatre annexes suivantes :

Annexe 1 : Garde et conditions d'accueil d'un animal de compagnie (version classique et version simplifiée – modèle FALC) ;

Annexe 2 : Droit à l'image (version classique et version simplifiée – modèle FALC) ;

Annexe 3 : Consentement relatif au contrôle des espaces privés ;

Annexe 4 : Consentement relatif à la collecte, la conservation et au traitement des données personnelles ;

DECIDE que ces quatre documents seront annexés à la présente délibération et intégrés au contrat de séjour applicable aux résidents de la résidence autonomie Pierre Estéve ;

AUTORISE à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à l'application de ces annexes et à procéder à leur communication auprès des résidents et de leurs représentants légaux le cas échéant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°10 :

PROJET DU PROGRAMME ESMS NUMERIQUE 2025 - RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la participation de la résidence autonomie Pierre Estève au programme ESMS Numérique 2025 dans le cadre de la grappe mixte de solution DUI coordonnée par l'établissement porteur, « Les Hauts de Bon Accueil » EHPAD de Chalabre ;

APPROUVE le déploiement du logiciel Titanlink au sein de la résidence autonomie et la mise en œuvre des outils associés ;

APPROUVE la demande d'acquisition des équipements informatiques nécessaires au déploiement du projet ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil d'administration du CCAS à signer tous documents, contrats, conventions, devis et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°11 :

DÉPLOIEMENT D'ACCORDS-CADRES COMPLÉMENTAIRES – CANUT

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la poursuite, en tant que de besoin, du déploiement d'accords-cadres complémentaires, ceux-ci étant exécutés et facturés dans le respect des conditions financières et tarifaires mentionnées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°12 :

REGLEMENTATION PREVOYANCE ET SANTE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UNE CONSULTATION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

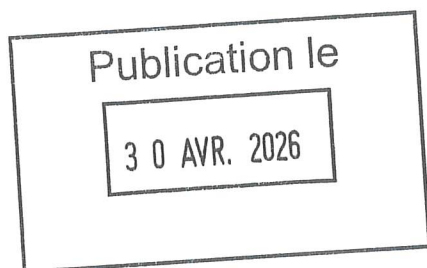
APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'une consultation dans le but d'offrir aux agents une solution complète et conforme à la réglementation en matière de prévoyance et de santé ;

APPROUVE le projet de convention du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 50.



Le Secrétaire de séance,

M. Jean TIRAND